

CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2020, À 19H00 TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

À laquelle sont présents Son Honneur le maire monsieur GASTON ALLARD; mesdames les conseillères LISE A. ROMAIN, DEBBIE LAPORTE, CHRISTINE FRANCOEUR et NATHALIE DENAULT messieurs les conseillers GAÉTAN GRAVELINE et PIERRE VAILLANCOURT formant quorum sous la présidence du maire.

Secrétaire d'assemblée : ELLEN BOUCHER

Également présents : deux citoyens

ORDRE DU JOUR

- **OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**
- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 2
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 12 février 2020
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - Augmentation temporaire du salaire de la directrice générale adjointe 4.1.
 - 4.2. Nomination du comité de sélection pour pourvoir le poste de directeur général / secrétaire trésorier
 - 4.3. Modification de la résolution portant le no. 2019-12-222
 - 4.4. Maintien du contrat actuel de Madame Naomie Rivet
 - 4.5. Adhésion à l'ADMQ pour la DGA
- SÉCURITÉ PUBLIQUE 5.
 - 5.1. Borne sèche
- TRAVAUX PUBLICS 6.
 - 6.1. Achat de 7 nouveaux couvercles de trou d'homme
- HYGIÈNE DU MILIEU 7.
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - Adoption du règlement 2020-254 portant sur le contrôle intérimaire (rci) visant l'interdiction de construction de nouveaux bâtiments ou de reconstruction de bâtiments lourdement endommagés par une inondation pour les lots inclus dans la zone cm-25
- LOISIRS ET CULTURE 10.
 - 10.1. Embauche temporaire d'une employée à la bibliothèque10.2. Fermeture de rue pour la maison de la famille
 - Fermeture de rue pour la maison de la famille
- 11.
 - 11.1. Lecture et adoption - comptes fournisseurs de février 2020
- DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ 12.
- INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL 13.
- 14. CORRESPONDANCE
 - 14.1. HYDRO QUÉBEC
 - Une invitation à mettre à son agenda! (courriel 12 février) 14.1.1.
 - 14.2. MAISON DE LA FAMILLE
 - 14.2.1. Permission spéciale (10 février)
- SUIVI DE DOSSIERS 15.
 - 15.1. Compostage
- 16. VARIA
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS
- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE 18.

1. **OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Après constatation du quorum, monsieur le maire GASTON ALLARD souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 2.1

2020-03-052

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT Et résolu à l'unanimité

QUE	l'ordre du jour est adopté, en y ajoutant les sujets suivants :	
15.7	Hydro Québec	
4.6	Demande de garantie d'approvisionnement de bois de sciage pour la scierie au site de davidson	
	[GASTON ALLARD]	
15.2	Soirée d'information Tricentris	
45.0	[CHRISTINE FRANCOEUR	
15.3	Emplacement du garage	
15.4	Suivi d'entretien des équipements de voirie	
6.2	[GAÉTAN GRAVELINE] Réfection de trottoirs	
0.2	[PIERRE VAILLANCOURT	
15.5	Trou d'eau coin Baume/Sauriol	
15.6	Lumières de rues	
8.1	Visite à l'OMH	
5.2	Achat d'une base de communication pour le garage	
	[DEBBIE LAPORTE	
10.3	Fermeture de rue lors de la 24e édition des courses de motoneiges	
4 7	[NATHALIE DENAULT	
4.7	Retraite de l'employé 200-002	
5.3	Renouvellement des licences radio	
15.8	Acceptation du projet de ressource partagée	
12.1	Lettre d'appuie – Festival country Fort-Coulonge/Mansfield 2021	
13.1	Consultation sur la vision stratégique du Pontiac par la MRC Consultation public sur le règlement 2019-253 pour permettre la circulation de	
5.10	certains véhicules hors route sur tous les chemins municipaux	
	[ELLEN BOUCHER	
	[ELLEN BOOCHER	

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 FÉVRIER 2020

2020-03-053

1

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN Et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2020 avec la modification suivante :

Résolution 2020-02-50 fut proposé par DEBBIE LAPORTE

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 AUGMENTATION TEMPORAIRE DU SALAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

2020-03-054

ATTENDU QUE la Directrice générale adjointe devra assumer temporairement les

tâches et responsabilités de la directrice générale;

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR

Et résolu à l'unanimité

QUE son salaire soit bonifié de 12 % à compter du 16 mars 2020,

jusqu'à ce qu'il y ait en place un(e) directeur(trice) général(e) en

place à au moins 191/2 heures par semaine.

PAR CONTRE elle ne pourra pas accumuler d'heures supplémentaires.

ADOPTÉE

4.2 NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR POURVOIR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE TRÉSORIER

2020-03-055

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale / Secrétaire Trésorière quittera son poste le

13 mars 2020;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE

Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge

mettent en place un comité de sélection pour le processus

d'embauche. Ce comité est composé de :

Pierre Vaillancourt

Richard VaillancourtChystal Webb

QUE NATHALIE DENAULT soit nommée comme remplaçante, si un

des membres se désiste.

ADOPTÉE

4.3 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION PORTANT LE NO. 2019-12-222

2020-03-056

ATTENDU QUE la directrice générale était le signataire autorisé à signer les actes

notariés.

Il est proposé par LISE A. ROMAIN

Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal modifient la résolution

no. 2019-12-222, portant sur la prise de possession de terrains;

QUE la directrice générale adjointe, Renée Lance, soit autorisée à

signer les actes notariés.

ADOPTÉE

4.4 MAINTIEN DU CONTRAT ACTUEL DE MADAME NAOMIE RIVET

2020-03-057

Il est proposé par NATHALIE DENAULT

Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal de Fort-Coulonge désirent

maintenir le contrat actuel de Madame Naomie Rivet, qui agira à titre de directrice générale adjointe par intérim, deux jours par

semaine, aux mêmes conditions.

QUE ce contrat est d'une durée indéterminée, pour combler un

manque en ressources humaines pendant le processus d'embauche d'une nouvelle direction. Le conseil mettra fin au contrat par mode de résolution et donnera l'avis nécessaire à

l'employée.

ADOPTÉE

4.5 ADHÉSION À L'ADMQ POUR LA DGA

2020-03-058

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise

l'adhésion à l'ADMQ pour RENÉE LANCE pour l'année 2020 au

montant de 477\$ plus taxes.

ADOPTÉE

4.6 DEMANDE DE GARANTIE D'APPROVISIONNEMENT DE BOIS DE SCIAGE POUR LA SCIERIE AU SITE DE DAVIDSON

2020-03-059

CONSIDÉRANT la situation d'urgence que vivent à leur tour le restant de la région

de l'Outaouais et celle des Laurentides quant à la vitalité de leur

industrie forestière:

CONSIDÉRANT QUE comme nous le revendiquons depuis plusieurs années, des

préoccupations ont été émises à la mise en place du régime forestier et que plusieurs d'entre elles se matérialisent aujourd'hui dans le restant de la région de l'Outaouais et celle des Laurentides par des pertes importantes pour l'industrie, notamment l'arrêt des opérations d'acteurs clés, ayant un impact

sur la vitalité économique de nos deux régions;

CONSIDÉRANT qu'une mesure de soutien exceptionnelle a été annoncée en

décembre 2019. Cette mesure vise à compenser les frais additionnels engendrés par le déplacement des volumes de bois des entreprises de nos régions vers Estrie, d'ici à la mise en

place d'une solution durable;

CONSIDÉRANT QU' un projet a été avancé par Gestion Davidson pour la mise en

place d'une usine de cogénération conjointement à la relance de

son usine de sciage;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé par Gestion Davidson pourrait faire partie d'une

solution durable pour les entreprises de nos régions dans leurs

déplacements des volumes de bois de pâte;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé par Gestion Davidson rencontre des problèmes

d'approvisionnement de bois de sciage pour leur usine qu'ils

veulent relancer quand même à leur avantage de proximité de la

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé par Gestion Davidson pour la mise en place

d'une usine de cogénération conjointement à la relance de son usine de sciage est un tout et ne peut être séparé sous peine de

ne pas être rentable;

CONSIDÉRANT QUE des garanties d'approvisionnement sont détenues par des

compagnies dans la région depuis plusieurs années sans que

leur usine soit en fonction;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge considère le projet de

gestion Davidson comme structurant et revitalisant pour la région

du Pontiac:

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract a déposé en janvier

2019 au Gouvernement du Québec une résolution (18-01-2019) demandant d'instaurer un statut particulier à la MRC de Pontiac permettant un allègement aux règles d'investissements provinciales et toutes autres allègements permettant la relance de l'industrie forestière Pontissoise et attend toujours une

réponse officielle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract a déposé en janvier

2019 au Gouvernement du Québec une résolution (18-01-2019) demandant de décréter un moratoire sur les activités forestières en terres publiques dans l'ensemble du Pontiac jusqu'à ce que l'industrie forestière Pontissoise puisse revivre et attend toujours

une réponse officielle:

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Pontiac ainsi que la majorité des Municipalités

> Pontissoises ont répondu favorablement à notre demande et supporte la municipalité de Mansfield-et-Pontefract dans ses

démarches:

le manque de flagrant de sérieux du gouvernement Québécois **CONSIDÉRANT QUE**

envers les problèmes de cette région, fait douter la population Coulongienne de l'intérêt que leur Gouvernement a pour eux;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de la région sont frustrés par le fait que les

ressources naturelles de leurs forêts sont coupées, transportées

et transformées ailleurs:

CONSIDÉRANT QUE les menaces de manifestations et de pressions politiques

provenant de groupes locaux se multiplient de plus en plus et

seraient près de se concrétiser;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Monsieur le Maire, GASTON ALLARD Il est unanimement résolu et adopté

QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge relance les instances

gouvernementales à se pencher sur les problématiques ressenties localement au Pontiac tout particulièrement dans les Municipalités de Mansfield-et-Pontefract et Fort-Coulonge;

la Municipalité du Village de Fort-Coulonge supporte la

compagnie Gestion Davidson dans leur demande de Garantie

d'approvisionnement pour leur usine de sciage;

QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge considère ce projet

comme un pas essentiel à la survie de cette municipalité et la

région du Pontiac;

QUE

QU' une copie de cette résolution soit envoyée au Premier Ministre du

Québec, au Ministre des Finances, au Ministre de l'économie et de l'Innovation, à la Ministre déléguée au Développement économique régional, au Ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles, au Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, au Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des

municipalités du Québec, au Ministre de la famille et responsable de l'Outaouais, au Député de Pontiac, à la MRC de Pontiac et à toutes ses municipalités.

ADOPTÉE

4.7 RETRAITE DE L'EMPLOYÉ 200-002

2020-03-060

Il est proposé par NATHALIE DENAULT Et résolu à l'unanimité

QUE L'employé 200-002 prend sa retraite, effective en date du 11

mars 2020.

ADOPTÉE

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 BORNE SÈCHE

2020-03-061

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un avis de non-conformité provenant du

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la rampe d'accès à la borne

sèche, installée au 37, chemin Bord de l'Eau;

ATTENDU QUE la municipalité doit maintenant procéder au retrait complet de la

rampe d'accès et la remise à l'état naturel du site et faire une demande d'autorisation auprès du Ministère des Forêts, de la

Faune et des Parcs pour les travaux et la remise à l'état;

ATTENDU QUE ce processus requiert une analyse et caractérisation écologique

qui doit être effectuée par des consultants spécialisés dans ce

domaine;

ATTENDU QUE la municipalité à procédé à un appel d'offres par invitation et que

les entreprises BluMetric Environnement et le Groupe Gesfor

Poirier, Pinchin on chacune soumises une offre de service;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE

Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal de Fort-Coulonge acceptent

l'offre de service du Groupe Gesfor Poirier, Pinchin au coût de

4 200 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

5.2 ACHAT D'UNE BASE DE COMMUNICATION POUR LE GARAGE

2020-03-062

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE Et résolu à l'unanimité QUE l'achat d'une base de communication soit fait pour le garage.

Soit un radio mobile avec un bloc d'alimentation et un

microphone au coût de 774,94 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

5.3 RENOUVELLEMENT DES LICENCES RADIO

2020-03-063

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE

Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge autorise le

renouvellement des licences radio au montant de 719,48 \$.

ADOPTÉE

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 ACHAT DE 7 NOUVEAUX COUVERCLES DE TROU D'HOMME

2020-03-064

ATTENDU L'état des trous d'hommes existants sur la rue Baume;

ATTENDU QU' Il y aura des travaux de pavage entrepris au printemps.

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE

Et résolu à l'unanimité

QUE La Municipalité du village de Fort-Coulonge remplace sept (7)

trous d'hommes;

QUE la soumission de Rhéal Huot Inc., au montant de 6 950.00\$ plus

taxes.

ADOPTÉE

6.2 RÉFECTION DE TROTTOIRS

2020-03-065

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT

Et résolu à l'unanimité

QUE la Directrice générale adjointe prépare les documents d'appel

d'offre pour la réfection des trottoirs;

QUE Le trottoir de la rue Bryson soit dans les travaux;

QUE le responsable des travaux publics fasse évaluations des

tronçons en besoin de réfection;

QUE les recommandations soit faite pour le prochain conseil.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1 VISISTE À L'OMH

2020-03-066

ATTENDU QUE DEBBIE LAPORTE fera la visite des OMH avec la nouvelle

directrice générale du regroupement;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT

Et résolu à l'unanimité

QUE le restant des lanternes, incluant les piles nécessaires, soit

distribuées aux locataires du OMH.

ADOPTÉE

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-254 PORTANT SUR LE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI) VISANT L'INTERDICTION DE CONSTRUCTION DE NOUVEAUX BÂTIMENTS OU DE RECONSTRUCTION DE BÂTIMENTS LOURDEMENT ENDOMMAGÉS PAR UNE INONDATION POUR LES LOTS INCLUS DANS LA ZONE CM-25

2020-03-067

CONSIDÉRANT QU'

au mois d'avril et mai 2019, la rivière des Outaouais a atteint un niveau historique dépassant la cote centenaire;

CONSIDÉRANT

l'adoption par le gouvernement, le 15 juillet 2019, du décret 817-2019 concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables (ZIS);

CONSIDÉRANT QUE

Ce décret a pour objectifs :

- d'assurer la sécurité des personnes et des biens;
- de favoriser une gestion rigoureuse des zones inondables;
- d'imposer un moratoire sur la construction de nouveaux bâtiments et la reconstruction de bâtiments, et ce, jusqu'à l'élaboration par le gouvernement du Québec d'un nouveau cadre normatif en matière d'aménagement du territoire relatif aux inondations et à sa mise en œuvre par les municipalités;
- d'assurer l'application uniforme de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables sur tout le territoire ayant été sinistré en raison de la crue des eaux;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité du village de Fort-Coulonge, pour des raisons de sécurité des personnes et des biens ainsi que pour tenir compte de l'historique des crues, souhaite interdire la construction de nouveaux bâtiments ainsi que la reconstruction de bâtiments lourdement endommagés par une inondation dans un secteur de la municipalité non couvert par la ZIS;

CONSIDÉRANT QU' une nouvelle cartographie de la zone inondable de la rivière des

Outaouais est en production;

CONSIDÉRANT QUE dans le secteur visé par le présent RCI, la zone inondable est

appelée à changer, probablement d'une récurrence 100 ans à

une récurrence 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE le secteur visé devrait être inclus dans une nouvelle cartographie

de la ZIS:

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut, par règlement, en vertu de l'article 112.2 de la

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et le morcellement de lots faits par

aliénation pour des parties de son territoire.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été préalablement donné, conformément à la

Loi, lors de la séance ordinaire tenue le 12 février et qu'un projet de règlement a été déposé par le membre du conseil ayant donné l'avis de motion, qu'une demande de dispense de lecture a été demandée et que chacun des membres du conseil présent reconnait avoir reçu copie du projet de règlement et déclare

l'avoir lu et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GASTON ALLARD ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Qu'il soit adopté et décrété par règlement ce qui suit :

Article 1 Territoire d'application

Le présent règlement s'applique aux propriétés localisées à l'intérieur de la zone CM-25, tel que définie au Règlement de zonage n° 2004-202, et apparaissant à l'annexe 1 du présent

règlement.

Article 2 Interdiction

La construction de nouveaux bâtiments ou la reconstruction de bâtiments lourdement endommagés par une inondation est interdite sur tous les lots inclus dans la zone CM-25, c'est -à-dire les bâtiments qui nécessitent des travaux de 50% et plus du coût

neuf.

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UNE EMPLOYÉE À LA BIBLIOTHÈQUE

2020-03-068

ATTENDU l'absence prévue de la bibliothécaire pour une période de 3

semaines en mai;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN

Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge

autorisent l'embauche temporaire de Mme ARIANE ROMAIN pour combler l'absence de la bibliothécaire lors de ses vacances

en mai 2020, au taux de 15,00\$/heure.

ADOPTÉE

10.2 FERMETURE DE RUE POUR LA MAISON DE LA FAMILLE

2020-03-069

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge a reçu une demande

de fermeture temporaire de rue de la maison de la famille;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge

appuient la tenue de l'événement dans le cadre de la semaine

Québécoise de la famille qui aura lieu le 16 mai 2020;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN

Et résolu à l'unanimité

QUE La Municipalité du village de Fort-Coulonge autorise la fermeture

de la rue Principale de 8 h à 15 h 30 entre le 161, Principale et la

rue Proudfoot, pour la tenue de cet événement;

QUE La directrice générale avisera les services incendies et

ambulanciers.

ADOPTÉE

10.3 FERMETURE DE RUE LORS DE LA 24^E ÉDITION DES COURSES DE MOTONEIGES

2020-03-070

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge

appuient la tenue de la 24e édition des courses de motoneiges qui auront lieu le samedi 14 mars à la COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU CENTRE DE LOISIRS DES DRAVEURS;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT

Et résolu à l'unanimité

QUELa Municipalité du village de Fort-Coulonge autorise la fermeture

de la rue PROUDFOOT, entre Francoeur et Centre-Récréatif du vendredi, 13 mars à 7 h au samedi 14 mars à 18 h, pour la tenue

de cet événement;

QUE La directrice générale avisera les services incendies et

ambulanciers.

ADOPTÉE

11. FINANCES

11.1 LECTURE ET ADOPTION - COMPTES FOURNISSEURS DE FÉVRIER 2020

2020-03-071

ATTENDU QUE les comptes du mois de février ont été vérifiés par NATHALIE

DENAULT et GAÉTAN GRAVELINE;

ET QU' il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de

paiement;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT

Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil du village de Fort-Coulonge approuvent

les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de

166 938,20 \$ se répartissant comme suit :

Total	166 938.20	\$
Opérations courantes à payer	47 179,02	\$
Versement de prêt	65 594,00	\$
Opérations courantes payées	33 992,07	\$
Salaires payés	20 173,11	\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, ELLEN BOUCHER, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec Ce 11^e jour du mois de mars 2020.

ELLEN BOUCHER,

Directrice générale / Secrétaire-Trésorière

12. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

12.1 LETTRE D'APPUIE - FESTIVAL COUNTRY FORT-COULONGE/MANSFIELD 2021

2020-03-072

ATTENDU QUE les organisateurs du Festival Country Fort-Coulonge/Mansfield

demandent une subvention auprès de Patrimoine Canadien pour

l'édition du festival 2021;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT

Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal réitèrent leur appui à

l'événement Festival Country Fort-Coulonge/Mansfield 2021;

QUE L'appui en nature consiste dans l'utilisation du terrain de la

municipalité, la préparation du terrain, l'accès à un endroit pour vidanger les eaux usées des roulottes, et l'utilisation de la

cabane casse-croûte (sans friture).

QUE les membres du conseil confirmeront l'appui financier à une date

ultérieure.

ADOPTÉE

13. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

13.1 CONSULTATION SUR LA VISION STRATÉGIQUE DU PONTIAC PAR LA MRC

Aura lieu le mardi 31 mars à 19h, à la Salle communautaire des Chevaliers de Colomb (525, rue Baume, Fort-Coulonge)

14. CORRESPONDANCE

14.1 HYDRO QUÉBEC

14.1. Une invitation à mettre à son agenda! (courriel – 12 février)

14.2 MAISON DE LA FAMILLE

14.2.2 Permission spéciale (10 février)

15. SUIVI DE DOSSIERS

- 15.1 COMPOSTAGE
- 15.2 SOIRÉE D'INFORMATION TRICENTRIS
- 15.3 EMPLACEMENT DU GARAGE
- 15.4 SUIVI D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE VOIRIE
- 15.5 TROU D'EAU COIN BAUME/SAURIOL
- 15.6 LUMIÈRES DE RUES
- 15.7 HYDRO QUÉBEC
- 15.8 ACCEPTATION DU PROJET DE RESSOURCE PARTAGÉE
- 15.9 CONSULTATION SUR LA VISION STRATÉGIQUE DU PONTIAC PAR LA MRC
- 15.10 CONSULTATION PUBLIC SUR LE RÈGLEMENT 2019-253 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DE CERTAINS VÉHICULES HORS ROUTE SUR TOUS LES CHEMINS MUNICIPAUX

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2020-03-073

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Et résolu à l'unanimité	
QUE	l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 20 h 37.
	ADOPTÉE
Président	Secrétaire
Gaston Allard, Maire	Ellen Boucher, Directrice générale

[«] Je, Gaston Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».